

20 avril 2020

La lettre des Certifiés d'Aquitaine n° 40

1-Retour en classe : Seulement quand la sécurité sera assurée !

Dans son allocution du lundi 13 avril, le Président de la République a annoncé un déconfinement progressif à partir du 11 mai.

Pour le SE-Unsa, cette reprise progressive ne pourra avoir lieu que lorsque les conditions de sécurité sanitaire seront réunies et auront été fixées par les autorités compétentes.

[En savoir plus](#)



2-Congé de Formation Professionnelle (CFP) et Compte Personnel de Formation (CPF)

Outre le congé de formation professionnelle que vous connaissez bien, un deuxième support existe pour financer vos besoins de formation. Auparavant appelé DIF (droit individuel à la formation), il est devenu CPF (Congé Personnel de Formation) et vient compléter le CFP.

La campagne CPF est ouverte jusqu'au 01 juin 2020.

Il s'agit d'une enveloppe, constituée d'un certain nombre d'heures, converties en Euros, que vous pouvez utiliser pour payer des formations dont vous estimez avoir besoin

En savoir plus :

[LE CPF, comment en bénéficier ?](#)

[Le CFP 2020-2021 : Le bilan](#)



3-Prime Exceptionnelle de 1000€, qui pourra y prétendre ?

Le Ministre des comptes publics a annoncé une prime exceptionnelle destinée aux fonctionnaires qui ont continué à travailler pendant le confinement. Si le SE-UNSA est satisfait de ces annonces, il reste néanmoins vigilant sur les modalités de mise en œuvre et rappelle que cette prime ne saurait remplacer la revalorisation globale des enseignants.

[Lire l'article](#)



4-Créations de postes inédites dans le premier degré, qu'en est-il du second degré ? Comment le recrutement pendant la crise sanitaire se déroulera-t-il ?

Si le SE-UNSA se félicite de l'octroi d'une dotation supplémentaire importante pour le premier degré, il demande au ministre des moyens en plus pour le second degré et l'ouverture de places en conséquence aux concours de recrutement afin de pourvoir ces nouveaux postes.

En savoir plus :

[Rentrée 2020 : Le SE-Unsa demande plus de places aux concours et une dotation supplémentaire pour le 2d degré](#)

[Covid-19 : Aménagement des concours de recrutement](#)



5-Mouvement Intra : Plus de CAPA mais le SE-UNSA continue à vous accompagner et vous défendre

Les opérations du mouvement intra continuent en version dématérialisée, compte tenu de l'actualité sanitaire. Vous avez été très nombreux à nous solliciter pour avoir des conseils. Nous nous efforçons, malgré le confinement, de répondre à chacun d'entre vous par Mail.

Si vous ne nous avez pas encore envoyé votre dossier dématérialisé, il est encore temps de le faire sur l'adresse suivante : ac-bordeaux@se-unsa.org.

Prochaine étape : **Publication de votre barème du 14 au 28 mai 2020** (date susceptible d'être modifiée). Soyez très attentif-ve, vous n'aurez que peu de temps pour réagir s'il est incorrect. Le SE-UNSA sera là pour vous accompagner dans vos démarches auprès du Rectorat.

[En savoir plus](#)



6-Liste d'Aptitude au corps des agrégés

La CAPA d'accès au corps des agrégés s'est tenue le 1er avril 2020. Quand on est certifié-e à la classe exceptionnelle, il n'est pas forcément avantageux d'accéder au corps des agrégés. N'hésitez pas à nous contacter avant de candidater.

Retrouvez le [compte-rendu de la CAPA](#).



7-Après la crise, un monde à repenser

Il n'y aura ni jour, ni semaine, ni même mois d'après, tant la crise liée au Covid-19 est aiguë, durable et tant la sortie semble prendre une pente lente et progressive. Bref, il n'y aura pas de bouton on/off à activer mais un chemin à construire vers un monde d'après à imaginer.

[Lire la suite](#)



8-Compte-rendu du CHSCTA Bordeaux du 17 avril 2020

Mme la Rectrice, président le CHSCTA, mentionne l'importance de cette instance avant les vacances scolaires, c'est un moment d'échange avant une période de repos.

[Lire la suite](#)



Rejoindre le SE-Unsa : offre découverte

Entre le 10 mars et le 10 mai 2020, adhérez au SE-Unsa au tarif préférentiel de 80 € pour les titulaires et 60 € pour les stagiaires et les contractuelles. Après déduction du crédit d'impôts de 66 % pour les cotisations syndicales, il est donc facile et peu cher d'adhérer dès aujourd'hui.

Le SE-Unsa et toutes ses équipes militantes locales sont là pour vous renseigner sur vos droits, vous informer sur l'actualité de votre métier, vous accompagner dans vos démarches et les moments clefs de votre carrière.

Le SE-Unsa offre même à ses adhérent-es les avantages d'un comité d'entreprise ! Alors, n'hésitez plus rejoignez-nous dès aujourd'hui.

[Adhérer au SE-Unsa](#)

Les responsables académiques du SE-Unsa

Evelyne FAUGEROLLE
Secrétaire Académique
Elue au CTA, au CHSCTA
Elue à la CAPA des certifiés

Collège Les Lesques à LESPARRÉ

Patricia ESCAPIL
Elue au CTA et à la CAPA des
certifiés

Collège Aturri à ST-PIERRE
D'IRUBE

Christine MOINE-UIBER
Responsable académique 2nd degré
Elue à la CAPA des Certifiés

Lycée Brémontier à BORDEAUX

Christelle LABATUT
Elue à la CAPA des certifiés

Collège Rosa Bonheur à BRUGES

Sophie MERCADAL
Elue à la CAPA des certifiés

Collège d'Albret à DAX

Vincent FAUVEL
Elu à la CAPA des certifiés

Collège P. Esquinance à LA REOLE

Catherine AMBEAU
Responsable Académique
«Entrants dans le métier»

L.P. Ph. de Gerde à PESSAC

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros 33800 BORDEAUX
Tel : 05 57 59 00 20

Retrouvez-nous sur sections.se-uns.org/bordeaux et sur notre e-mail 

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations,
envoyez un mail à ac-bordeaux@se-uns.org.